

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 02 mai 2017

Convocation du 25/04/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept, le deux mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAIGNON, Yvonne FREMONT.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND, Nicolas DAVIAUD

**Bon pour pouvoir** : de Claude LECHAT à Florian STEPHAN

---

DCM 2017-36

Contrat de maintenance MASC INFORMATIQUE

Le Maire demande au conseil municipal de renouveler le contrat de maintenance informatique de MASC INFORMATIQUE sise à Varennes sur Loire (49730) « 3 bis des Jardins » pour un contrat de 10 heures au prix de 420 € HT.  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de renouveler le contrat de maintenance informatique de MASC INFORMATIQUE sise à Varennes sur Loire (49730) « 3 bis des Jardins » pour un contrat de 10 heures au prix de 420 € HT.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 03/05/2017  
**Le Maire,**  
**F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 03/05/2017  
Et de la publication, le 03/05/2017

